L'ABEILLE,

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

PUBLIÉE PAR BELTI, MAGNE, & CO.

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10.

Les termes de l'abonnement ne sont pas variés. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée dès que l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Des places par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce ordinaire, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 15 lignes ou moins.

ABONNEMENS pour flacons aux annonces.—Les artistes et autres ayant marchandises de détail, etc., les banques, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, baleiniers et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce libérales, le commissaire, etc. trouveront avantageux de contracter des abonnemens par année.

Le produit des souscriptions aux avis ordinaires . . . un dollar et demi par pouce, pour le premier mois, et un dollar par mois pour chaque mois subséquent.

Les ANNONCES de toutes espèces, telles que ventes d'immeubles, de propriété d'un caractère particulier, ... doivent être signées par des personnages connus ou responsables, et doivent payer en avance.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, ne paieront que pour chaque insertion.

Les ANNONCES de toutes espèces, pour être publiées pendant un mois et devront être payées à l'avance.

Les ANNONCES publiées pendant un mois et devront être payées à l'avance.

Les ANNONCES qui ne seront publiées que pour un temps limité, paieront d